

Chiens, victimes, situations: Données relatives aux morsures de chien en Suisse

**Documents pour la
conférence de presse du 29 août 2002**

contenu:	page
Communiqué de presse	Accidents par morsure de chien en Suisse: Des données très complètes servant de base à la prévention 2
Stephan Häslar	Chiens dangereux: responsabilité et marge de manœuvre des autorités 4
Ursula Horisberger	Morsures de chien en Suisse – une étude scientifique 5
Colette Pillonel	L'OVF et les Chiens dangereux: bilan et perspectives 9

Communiqué de presse du 29 août 2002

Accidents par morsure de chien en Suisse: Des données très complètes servant de base à la prévention

Le risque de morsure est beaucoup plus élevé pour les enfants et les adolescents; il est également plus élevé pour les propriétaires de chien que pour les personnes qui n'ont pas de chien – ces deux constatations font partie des conclusions de la nouvelle étude sur les accidents par morsure de chien réalisée en Suisse. Les résultats de cette étude soutenue notamment par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) permettront d'assurer une prévention efficace.

Jusqu'ici, les connaissances relatives aux accidents par morsure de chien et les données sur la population canine suisse étaient limitées. Le travail de thèse réalisé par Ursula Horisberger à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne fournit un grand nombre de données qui permettent de mettre en œuvre une prévention ciblée des accidents par morsure de chien. A l'occasion d'une conférence de presse donnée aujourd'hui, l'OVF a présenté l'étude et les projets de prévention qu'il est prévu de réaliser sur la base des nouvelles données.

Risque plus élevé pour les enfants, les adolescents et les propriétaires de chien

667 accidents par morsure de chien ont été examinés à l'aide d'un questionnaire. Ces accidents, survenus entre septembre 2000 et août 2001, ont été suivis d'une consultation dans un cabinet médical ou dans un hôpital. Un tiers des victimes de morsures de chien était des enfants. Les enfants encourent un risque deux fois plus élevé que les adultes. Le type de blessure varie en fonction de l'âge de la victime. Les enfants, notamment les plus jeunes, sont principalement blessés à la tête, les adultes quant à eux sont le plus souvent mordus aux extrémités (mains, bras, jambes).

Il est également intéressant de constater que plus de la moitié des personnes mordues connaissaient déjà le chien avant l'accident: 24 % des victimes ont été mordues par leur propre chien et 34 % par un chien de leur entourage. Si l'on considère les blessures graves, la proportion des chiens connus est encore plus élevée. De plus, les enfants sont plus fréquemment mordus par des chiens qu'ils connaissent.

La population canine: les chiens avec pedigree ne constituent que les 25 % de la population canine

C'est la première fois que l'on dispose d'une vue d'ensemble de la population canine suisse. Seuls 25 % des 490 000 chiens suisses sont des chiens de race avec pedigree reconnu par la Société Cynologique Suisse (SCS). Les propriétaires de 70 % des chiens affirment cependant que leur chien appartient à un type de race défini; seuls 30 % des chiens sont déclarés comme étant des «croisés». Les types de races les plus représentés sont le type berger (berger allemand, bergers belges et les chiens que leur propriétaire définit comme étant des «bergers»), suivis des types labrador/golden retriever et des chiens de bouvier suisses.

Certains chiens mordent plus que d'autres

Les types de races de chien les plus fréquemment représentés sont à l'origine du plus grand nombre des accidents par morsure. Indépendamment de cette constatation, il est également apparu que certains types de races – en comparaison avec leur fréquence dans la population canine suisse – sont surreprésentés. Font partie de cette catégorie les chiens du type berger et les chiens du type rottweiler.

Des données servant de base à une prévention ciblée

Ces données et beaucoup d'autres sont le résultat d'une étude approfondie réalisée sur deux ans à l'initiative du Groupe de travail Chiens dangereux (GTCD) avec le soutien financier et

technique de l'OVF. Elles serviront de base à la mise en place d'un système de prévention des accidents par morsure de chien qui s'adressera de manière spécifique aux groupes à risque (enfants, propriétaires de chien). A ce sujet et en association avec des partenaires qualifiés, l'OVF projette de produire et de diffuser des brochures et une vidéo destinées à un public ciblé.

OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL

Service de presse et d'information

Renseignements: Colette Pillonel, Communication et Ligne téléphonique 031 / 322 22 99
Myriam Holzner, Communication 031 / 323 85 68

Chiens dangereux: responsabilité et marge de manœuvre des autorités

Stephan Häsler, directeur suppléant de l'OVF

Suite à plusieurs accidents tragiques par morsure de chien survenus en été 2000 et à la vive inquiétude qu'ils ont suscitée dans la population, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a créé un bureau de renseignements et une ligne téléphonique pour répondre aux multiples questions soulevées par ce problème. Bien que l'OVF, compétent pour la protection des animaux, ne soit en principe pas compétent pour la protection des personnes contre les morsures de chien – un problème de sécurité publique relevant des cantons – il a néanmoins estimé devoir prendre les choses en mains en tant qu'autorité fédérale œuvrant pour le bien-être de l'animal et de l'être humain.

Un groupe de travail de l'OVF s'est penché sur la manière de protéger la population contre les chiens dangereux. Il est arrivé à la conclusion que la responsabilité principale incombe certes d'une manière ou d'une autre aux propriétaires de chien(s), mais que l'on peut prévenir nombre de situations dangereuses au moyen d'une législation appropriée et d'une information judicieuse.

Le groupe de travail a recommandé à la **Confédération** d'ancrer dans la loi plusieurs mesures d'accompagnement, à savoir:

- l'identification et l'enregistrement des chiens;
- des restrictions applicables à l'élevage des chiens;
- l'obligation de se procurer une autorisation pour l'élevage et le commerce professionnels de chiens.

Ces recommandations ont été suivies à la faveur des révisions en cours de la loi sur la protection des animaux et de la loi sur les épizooties. Les modifications concernées seront vraisemblablement traitées par les Chambres fédérales dans le courant de l'année 2003.

Le groupe de travail a également donné des recommandations aux **cantons** pour édicter des prescriptions en tant que responsables de la sécurité:

- Les propriétaires doivent avoir leurs chiens sous contrôle en tout temps.
- Dans les cas de suspicion, les propriétaires de chiens sont tenus de donner des renseignements sur leur(s) chien(s).
- Les communes peuvent déterminer des zones interdites aux chiens et des zones de liberté pour les chiens ainsi que des zones où les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les cantons désignent un point de contact qui est à la disposition des détenteurs de chiens, des victimes potentielles et des organes d'exécution.
- L'autorité désignée par le canton fait examiner par des personnes spécialisées les chiens dont le comportement pose un problème et prend les dispositions nécessaires selon la gravité du cas (p. ex. obligation de suivre un cours, interdiction de détenir le chien, mise à mort du chien).

Le groupe de travail a estimé qu'il était disproportionné de qualifier certaines races de particulièrement dangereuses et de prendre d'autres mesures plus restrictives.

Ces recommandations ont été bien accueillies par les cantons. Plusieurs d'entre eux ont lancé des procédures pour édicter de nouvelles prescriptions et certains en ont déjà adopté (AR, BS, GE, NE, SG, TI, VD, VS). Il est apparu que les mesures prises par les cantons dont la population est majoritairement urbaine sont plus restrictives que celles prises par les cantons ruraux. De grands efforts sont aussi faits pour informer la population.

Morsures de chien en Suisse – une étude scientifique

Ursula Horisberger, vétérinaire, auteur de l'étude

Les accidents par morsure de chien font partie du revers de la médaille de la relation entre l'être humain et le chien. Plusieurs accidents graves ont attiré l'attention d'un large public sur cette problématique et divers milieux cherchent à la fois des moyens et des solutions permettant de réduire les risques de ces accidents.

Le **Groupe de Travail Chiens Dangereux**¹ (GTCD) a été constitué en 1999 sur initiative de l'Association Vétérinaire Suisse pour la Médecine Comportementale (AVSMC). L'objectif du GTCD est d'élaborer et de promouvoir des mesures de prévention des accidents par morsure de chien. Pour mettre en place une prévention efficace, il est nécessaire de connaître les *groupes à risque* (victimes et chiens) et les *situations à risque*. Constatant le manque de données précises sur les chiens et sur les situations dans lesquelles les accidents surviennent, un état de fait valable pour la Suisse comme pour les autres pays, le GTCD a initié une étude dont les résultats sont désormais disponibles².

Les enfants courent plus de risques que les adultes

Près de 300 médecins de famille représentatifs et 70 hôpitaux ont participé à l'étude. Entre septembre 2000 et août 2001, ils ont recensé les cas des patients qui ont eu recours à une consultation médicale dans le cabinet ou à l'hôpital suite à une morsure de chien. Les indications relevées concernent la victime, le chien mordeur et la situation dans laquelle l'accident est survenu. Une fois extrapolés, les résultats de l'étude permettent d'affirmer que le nombre de patients ayant recours à une consultation médicale en cabinet ou à l'hôpital suite à une morsure de chien avoisine les 13 000 par année, ce qui correspond à une incidence de 180 cas par année pour 100 000 habitants.

Les enfants courent un plus grand risque d'être blessés par un chien que les adultes: dans cette étude, les enfants ont fait l'objet de deux fois plus de consultations dans les hôpitaux. Ils souffrent également d'autres types de blessures: les enfants, et plus particulièrement les plus jeunes, souffrent principalement de blessures à la tête alors que les blessures des adultes concernent en premier lieu les extrémités (bras, mains et jambes).

Blessures à la tête et aux mains: les conséquences sont lourdes!

22 % des *patients soignés à l'hôpital* l'ont été sous anesthésie: leurs blessures ont été qualifiées de «blessures graves». Ce sont principalement les blessures à la tête et aux mains qui se révèlent être des «blessures graves» (46 % et 23 %). 7,5 % des patients des hôpitaux ont été hospitalisés; les personnes blessées à la tête sont celles qui sont le plus souvent hospitalisées (23 %). D'une manière générale, les enfants – le groupe présentant le plus de blessures à la tête – souffrent plus souvent de blessures graves et ils sont aussi plus souvent hospitalisés.

¹ Le GTCD est composé de représentants des organisations suivantes:

Association Vétérinaire Suisse pour la Médecine Comportementale (AVSMC), Société des vétérinaires suisses (SVS), Association suisse pour la médecine des petits animaux (ASMPA), vétérinaires cantonaux, Protection Suisse des Animaux (PSA), Société Cynologique Suisse (SCS), Fondation pour le bien-être du chien, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne, Office vétérinaire fédéral (OVF).

² Ursula Horisberger: «Accidents par morsure de chien suivis d'une consultation médicale; victimes – chiens – situation au moment de l'accident», thèse de doctorat, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne et Office vétérinaire fédéral OVF, 2002.

Principal groupe à risque: les propriétaires de chien(s)

24 % des victimes ont été mordues par leur propre chien, 34 % par un chien qu'elles connaissaient et 42 % par un chien qui leur était inconnu. Les enfants ont été plus souvent mordus par un chien qu'ils connaissaient. Les $\frac{3}{4}$ des blessures à la tête et aux mains, c'est-à-dire des blessures qui sont souvent lourdes de conséquences, ont été occasionnés soit par le chien de la victime soit par un chien que celle-ci connaissait.

Selon les résultats d'une étude de marché, on estime que 15 % des Suisses vivent avec un chien. Si l'on met ce chiffre en parallèle avec les 24 % des blessures occasionnées par le propre chien de la victime, on obtient le résultat suivant: par rapport aux non-propriétaires de chien, les propriétaires de chien(s) courent un risque au moins deux fois supérieur de se faire mordre.

Enfants: prudence lors d'interactions avec des chiens!

Les différentes **situations dans lesquelles les accidents surviennent** peuvent être classées dans trois catégories différentes:

- Situations liées à une *bagarre entre chiens* (p. ex. essai de séparer les chiens)
- *Interactions* avec le chien (p. ex. caresser, jouer, brosser, soulever, mettre la laisse, punir, etc.)
- Situations *sans interaction* (croiser le chien à pied ou à vélo, accéder à un terrain, etc.)

Les accidents causés par le propre chien de la victime ont principalement lieu à l'occasion d'une interaction avec le chien ou d'une bagarre entre chien (68 % et 20 %). En revanche, selon le témoignage des victimes, 68 % des accidents dus à des chiens inconnus sont survenus sans interaction préalable.

Une fois de plus, des différences sont apparues entre les enfants et les adultes: les enfants sont plus souvent blessés à l'occasion d'interactions avec le chien que ne le sont les adultes (58 % et 33 %); en ce qui concerne les plus jeunes, entre 0 et 4 ans, ce sont 82 % des accidents qui se sont produits lors d'une interaction avec le chien. Comparés aux adultes, les enfants ont plus d'interactions non seulement avec leur propre chien mais également avec des chiens de leur entourage et avec des chiens inconnus. Il convient aussi de remarquer que 20 % des accidents dont les adultes ont été les victimes ont eu lieu pendant des bagarres entre chiens.

Enfants:

- sont *plus souvent* blessés.
- localisation principale: *la tête*.
- les *conséquences* des blessures à la tête sont généralement *plus graves*.
- les enfants sont plus souvent mordus par des *chiens qu'ils connaissent*
- les accidents surviennent souvent à l'occasion d'une *interaction* avec le chien.

Adultes:

- sont *plus rarement* blessés.
- localisation principale: *les extrémités*.
- les blessures *lourdes de conséquences* sont principalement celles qui concernent *la tête et les mains*.
- ces dernières sont souvent consécutives à une *interaction* avec le chien ou à une *bagarre entre chiens* et elles sont souvent dues au *propre chien de la victime* ou à un chien que celle-ci connaît.

Chiens avec même indication de race: un groupe hétérogène!

Pour pouvoir se prononcer sur les **chiens mordeurs**, il est indispensable de pouvoir les comparer à la population canine suisse (fréquence des différentes races, âge, sexe, etc.). Ces données n'étant pas disponibles pour la Suisse, elles ont tout d'abord dû être saisies.

Les données de 13 cabinets vétérinaires représentatifs et de trois cantons (GR, NE, AR), de même que les données relatives aux inscriptions au Livre des Origines Suisse (RI-LOS) de la Société Cynologique Suisse (SCS) ont permis d'estimer la composition de la population canine suisse.

Seuls 25 % des chiens suisses sont des chiens de race avec pedigree reconnu par la Société Cynologique Suisse (SCS); cependant 70 % des chiens sont désignés par leur propriétaire comme appartenant à un type de race défini. Seuls 30 % sont donc considérés comme des «croisés». Les chiens désignés comme appartenant à un seul type de race défini constituent par conséquent un groupe très hétérogène; en effet, seul un tiers d'entre eux serait en fait des chiens de race au sens propre du terme.

Les types de races les plus fréquents en Suisse sont le type berger (berger allemand, bergers belges et les chiens définis comme «bergers» par leur propriétaire) suivi du type labrador/golden retriever et du type regroupant les chiens de bouvier suisses.

Les chiens ne mordent pas tous de la même manière et dans les mêmes situations

Si l'on compare les données relatives à la population canine suisse aux données relatives aux chiens qui ont occasionné des blessures suivies d'une consultation médicale, il apparaît que les petits chiens sont en général à l'origine de moins d'accidents. De plus, les petits chiens sont moins souvent à l'origine de blessures graves. Il faut cependant remarquer que les jeunes enfants (de 0 à 4 ans) sont aussi souvent blessés par des petits chiens que par des chiens de plus grande taille. Dans l'ensemble, les chiens mâles mordent trois fois plus souvent que les chiennes.

Il n'est pas apparu de différence en ce qui concerne la fréquence des accidents par morsure dus à des «croisés» d'une part, et dus à des chiens appartenant à un type de race défini d'autre part. Ce sont les types de races les plus fréquents qui sont à l'origine du plus grand nombre d'accidents. Indépendamment de cet état de fait, certains types de races sont surreprésentés dans la catégorie des mordeurs par rapport à leur fréquence dans la population canine suisse; les chiens du type berger et ceux du type rottweiler en font partie.

Les chiens des types retriever (labrador et golden) et yorkshire-terrier sont quant à eux sous-représentés dans la catégorie des chiens qui ont provoqué des blessures nécessitant une consultation médicale. Il est intéressant de constater que cette observation sur le type retriever n'est pas valable en ce qui concerne le milieu familial du chien. Dans la catégorie des chiens ayant blessé leur propriétaire, la position des chiens du type retriever se situe dans la moyenne. Un phénomène du même genre mais avec une inversion des résultats peut être constatée pour les chiens de type chien de bouvier suisse: ils sont dans la moyenne pour ce qui est des accidents par morsure en général mais ils sont cependant clairement surreprésentés en ce qui concerne les blessures provoquées par des chiens étrangers à la victime.

Ces observations laissent supposer que différents facteurs pourraient jouer un rôle important au niveau de l'incidence des accidents par morsure de chien: l'image que le propriétaire a de son chien, l'utilisation du type de chien (chien de ferme, chien de garde, chien de défense, chien de compagnie, etc.) et les conditions de vie du chien.

Conclusion: trois groupes cibles pour la prévention

Tant en raison du risque plus élevé d'être mordu par un chien que de la responsabilité qui leur incombe, on peut définir trois groupes comme étant le public cible d'une prévention efficace:

Les propriétaires de chien(s):

- risque élevé
- les accidents ont principalement lieu à l'occasion d'une interaction avec le chien ou d'une bagarre entre chiens
- les blessures concernent souvent les mains → blessures plus graves
- sécurité publique: le propriétaire du chien est généralement présent lorsque son chien mord un inconnu

Les enfants et leurs parents:

- les enfants sont plus souvent mordus que les adultes
- localisation principale: tête → blessures plus graves
- les enfants, et plus particulièrement les plus jeunes, qui sont principalement blessés lors d'interactions avec les chiens, ne sont pas encore en mesure de contrôler leurs interactions avec un chien ni de prévoir l'agression de ce dernier → Rôle des parents!
- les enfants sont les adultes demain

Les éleveurs de chiens au sens large du terme:

Ils et elles portent la responsabilité d'élever des chiens qui sont en mesure de s'adapter à la société et doivent donc:

- sélectionner les géniteurs: but d'élevage
- préparer les chiots à leur vie future (environnement de l'élevage / contacts sociaux)
- choisir et conseiller les futurs acquéreurs.

L'OVF et les Chiens dangereux: bilan et perspectives

Colette Pillonel, Vétérinaire-comportementaliste, Secteur Communication, OVF

Le 31 août 2000, suite aux événements tragiques survenus en Allemagne puis en Suisse, l'OVF organisait le **«Hearing chiens de combat»** réunissant les scientifiques et les groupements concernés par la problématique des accidents dus à des chiens. C'était le coup d'envoi de différentes actions qu'a soutenu l'OVF entre 2000 et 2002, des actions au niveau de l'information, de la formation, de la recherche, de la législation, mais aussi des actions de terrain, qui sont décrites brièvement ci-dessous.

Information

Ouverture d'une ligne téléphonique **«Hotline Chiens Dangereux 031 322 22 99»**. La population est désécurisée par les différents accidents et leur narration par les médias. La ligne téléphonique ouverte à l'OVF permet à tout citoyen de se renseigner sur la situation légale et d'être conseillé en cas de problème. Le nombre des appels s'est élevé à environ 500 le premier mois, puis a diminué progressivement pour atteindre environ 60 appels mensuels.

La création d'une page d'informations et de conseils sur **InfoVet**, le site Internet de l'OVF, a également permis de répondre aux questions d'ordre plus général.

Formation

Soutien à la **formation des vétérinaires**: L'OVF a soutenu la formation des vétérinaires dans le domaine des chiens dangereux: d'une part afin qu'ils soient sensibilisés à cette problématique, mais aussi afin qu'ils disposent des bases scientifiques et techniques nécessaires pour reconnaître et évaluer ces chiens et conseiller leur propriétaire. Le vétérinaire étant souvent en contact avec le détenteur et l'éleveur de chiens, il est une personne importante dans la transmission des informations utiles à ces personnes.

Formation et information de la **population**: Par sa participation à environ 60 cours et conférences, mais aussi par la rédaction de plusieurs articles spécialisés, l'OVF a soutenu la formation et l'information de la population, notamment des détenteurs de chiens, des éducateurs canins, des médecins, des communes ou des sociétés de protection des animaux.

Recherche

Soutien d'une **étude sur les accidents par morsure de chien**: Initiée par le Groupe de Travail Chiens Dangereux³ et conduite à la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Berne avec le soutien de l'OVF, cette étude apporte les bases épidémiologiques qui faisaient cruellement défaut dans le domaine et permet des actions ciblées dans le domaine de la prévention. (cf. résumé Ursula Horisberger dès page 5)

Législation

Élaboration de **recommandations destinées aux cantons**, projet de révision de la **loi sur les épizooties** et de la **loi sur la protection des animaux** (cf. résumé de S. Häsler page 4).

De plus, par sa participation à des groupes de travail cantonaux chargés de la législation concernant les chiens, l'OVF a également collaboré activement à la recherche de solutions législatives adaptées aux réalités cantonales.

³ Pour plus d'informations sur le **Groupe de Travail Chiens Dangereux** (GTCD): cf. page 5

Actions sur le terrain

Soutien scientifique à différents groupes de prévention, notamment le Groupe de Travail Chiens Dangereux et le groupe de Prévention des Accidents par Morsure PAM.

L'OVF est représenté dans le Groupe de Travail Chiens Dangereux. Il a soutenu scientifiquement des groupes de prévention actifs dans les écoles, afin que les séquences présentées aux enfants correspondent aux situations à risque relevées dans l'étude de Ursula Horisberger.

La prévention des accidents par morsure

Les accidents par morsure de chien sont une problématique multifactorielle. Par ces différentes actions, l'OVF a joué un rôle primordial en rendant accessible aux différents acteurs les informations qui permettront d'influencer positivement la situation actuelle.

La diminution du nombre d'accidents par morsure de chien passe par la prévention, un travail de longue haleine que l'OVF compte mener à bien. En effet, les résultats de l'étude de Ursula Horisberger permettent de cibler la prévention sur les groupes – les enfants et les détenteurs de chiens- et les situations à risque, et plusieurs projets sont à l'étude: la participation à l'élaboration d'un codex destiné aux éleveurs de chiens, l'édition de brochures destinées aux personnes à risque ainsi que la réalisation d'une vidéo pour les écoles.